

FICHE D'INFORMATION SUR LE PRODUIT

Bauknecht Refrigerator

Nom du fournisseur ou marque commerciale: Bauknecht				
Adresse du fournisseur: Whirlpool EMEA S.p.A., Via Carlo Pisacane 1, 20016 Pero (MI), Italien				
Référence du modèle: BKC18D013C2 SF LH				
Type d'appareil de réfrigération:				
Appareil à faible niveau de bruit:		non	Type de construction:	
Appareil de stockage du vin:		non	Autre appareil de réfrigération:	
			intégrable	
			oui	
Paramètres généraux du produit:				
Paramètre		Valeur	Paramètre	
			Valeur	
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	1 770	Volume total (l)	268
	Largeur	557		
	Profondeur	545		
IEE		79,9	Classe d'efficacité énergétique	D
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]		33	Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)		181	Classe climatique:	
			+10/+43 (SN-N-ST-T)	
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté		10	Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	
Réglage hiver		non	43	
Paramètres des compartiments:				
Type de compartiment		Paramètres des compartiments:		
		Volume du compartiment (l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C)	Pouvoir de congélation spécifique (kg/24 h)
Garde-manger	non	—	—	—
Stockage du vin	non	—	—	—
Cave	non	—	—	—
Denrées alimentaires fraîches	oui	189 l	4	—
Denrées hautement périssables	non	—	—	—
Sans étoile ou fabrication de glace	non	—	—	—
1 étoile	non	—	—	—
2 étoiles	non	—	—	—
3 étoiles	non	—	—	—
4 étoiles	oui	79 l	-18	4
Zone 2 étoiles	non	—	—	—
Compartiment à température variable		—	—	—
Compartiments «quatre étoiles»				
Dispositif de congélation rapide			oui	
Paramètres de la source lumineuse:				
Type de source lumineuse			LED	
Classe d'efficacité énergétique			G	
Durée minimale de la garantie offerte par le fabricant: 24				
Informations supplémentaires:				
Lien internet vers le site web du fabricant où se trouvent les informations visées au point 4 a) de l'annexe du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission: —				